

# PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

**Première institution de défense du patrimoine**, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

**Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces**, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

**Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité** et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

**Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés**, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

## ► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



# CONTACTS



## FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Palais de la Bourse  
CS 21856  
13221 Marseille Cedex 01  
04 91 39 56 70  
paca@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org  
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



## COMMUNE DE NÉOULES

1 avenue de Provence  
83136 Néoules  
04 94 37 22 77  
mairie@neoules.fr  
<http://neoules.fr/>

FONDATION  
  
DU  
PATRIMOINE

► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DE

**Murets de la bastide  
"Chateauloin"**

Néoules (83)

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# LE PROJET

## Description

### UN PEU D'HISTOIRE...

L'édifice appelé communément "Châteauloin" est une ancienne bastide aristocratique d'origine médiévale, dénaturée vers la fin de l'Ancien Régime par sa transformation en bâtiment agricole, puis abandonnée. On peut voir encore les vestiges d'une grosse ferme accompagnés d'une belle aire de battage et de restanques.

Le bâtiment originel comprenait probablement une tour, un corps de logis et des dépendances agricoles. De nombreux murs entourant l'ensemble bâti et délimitant les parcelles agricoles sont encore visibles aujourd'hui.

### LE PROJET DE RESTAURATION

La restauration portera sur les murs côté bâtisse et côté opposé, le long de la RD68 :

Ces derniers vont être purgés, les végétaux enlevés, la restauration réalisée avec la technique de la pierre sèche et des couvertines de forme seront réalisées à l'ancienne sur les parties de murs repris. Des pattes de soutènements pourront être fixées par les services communaux pour un maintien optimal du tableau.

### LES CONTREPARTIES

Une visite du patrimoine bâti restauré sera organisée avec l'ensemble des partenaires et mécènes, afin de pouvoir découvrir sa restauration.

Un plan de communication sera établi autour de l'ensemble des projets de restauration soutenu sur divers supports d'information de la commune.

Un circuit de visites historiques pourra être organisé en partenariat avec le Syndicat mixte du Pays d'Art et d'Histoire de la Provence Verte une fois le programme de restauration du patrimoine mobilier et bâti finalisé.

Montant des travaux	13 490 euros
Objectif de collecte	8 094 euros
Début des travaux	2ème semestre 2019

# BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de  
**Murets de la bastide "Châteauloin"**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/60627](http://www.fondation-patrimoine.org/60627)

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine**  
**Murets de la bastide "Châteauloin"**

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Fondation du patrimoine